

*Le Premier Ministre*

Paris, le **16 JAN. 2018**

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez appelé mon attention sur le projet de création d'une nouvelle instance informelle interconfessionnelle et, plus largement, sur le respect du principe de laïcité.

J'ai bien pris note de votre démarche.

À cet égard, je tiens à vous confirmer que le Gouvernement appliquera avec détermination le principe de laïcité : un principe de liberté, celui de croire ou de ne pas croire, de pratiquer un culte ou de n'en suivre aucun ; et un principe d'égalité, qui impose, en effet, une stricte neutralité aux pouvoirs publics.

Vous avez d'ailleurs noté que des mesures fortes ont été prises pour garantir le respect de la laïcité, notamment à l'école, sous l'autorité de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'éducation nationale. Un conseil des sages et une équipe nationale de la laïcité ont ainsi été mis en place.

Pour autant, le principe de neutralité ne signifie pas défiance ou indifférence à l'égard des religions. L'État écoute les forces vives de la Nation, il reste attentif au secteur associatif, au monde économique et aux relais d'opinion : il n'est pas illégitime qu'il prenne parfois aussi le temps d'écouter ce que les religions ont à lui dire, pourvu que ces échanges se déroulent dans la transparence – ce que favorise la mise en place d'instances de dialogue dont l'existence est publique, et dans la mesure où l'écoute ne signifie pas accord systématique des positions.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Édouard PHILIPPE

Madame Martine CERF  
Secrétaire générale  
de l'Association Égalité Laïcité Europe  
29 rue du docteur Lombard  
92130 ISSY LES MOULINEAUX